

Charte du Conservatoire national des arts et métiers
Plate-forme Plei@d Ile-de-France
Pour le bon usage de l'informatique et des réseaux

1. Domaine d'application de la charte

Les obligations décrites dans la présente charte s'appliquent à tout auditeur (dénommé ci-dessous utilisateur ou auditeur (trice)) inscrit au CNAM en Formation Ouverte et à Distance (FOD) qui utilise les services informatiques de la plate-forme FOD Ile de France par une connexion à distance afin d'accéder, via le réseau Internet, aux serveurs du CNAM.

2. Conditions d'accès de l'utilisateur

Chaque utilisateur reçoit, en contrepartie de la signature de la présente charte, un droit d'accès individuel, qui se matérialise, par un code d'accès, un mot de passe et une adresse électronique.

Ce droit d'accès est strictement personnel et incessible. Il cesse automatiquement lorsque l'utilisateur quitte le CNAM (après les secondes sessions d'examens en fin d'année universitaire) ou s'il est constaté qu'il a violé l'une des obligations imposées par la présente charte.

Ce droit d'accès peut être modifié lorsque l'étudiant change de formation au sein du CNAM. Il n'est conféré à l'utilisateur qu'aux fins d'une utilisation conforme aux missions du CNAM - en particulier pédagogiques – et exclut toute autre utilisation, notamment commerciale.

L'utilisateur reconnaît que l'usage de son droit d'accès peut engager sa responsabilité dans les conditions précisées dans la présente charte.

Toute violation des conditions d'accès décrites ci-dessus peut entraîner, outre les sanctions disciplinaires prévues par le règlement du CNAM, l'engagement de la responsabilité civile de son auteur et constituer une infraction réprimée¹.

3. Obligations de confidentialité

Chaque utilisateur ne peut accéder qu'aux informations ou fichiers mis à sa disposition sur les serveurs ainsi qu'à ses informations ou fichiers personnels. Il lui est interdit de chercher à prendre connaissance d'informations ou de fichiers réservés à l'usage d'autres utilisateurs, même dans le cas où ces éléments ne seraient pas protégés par des dispositifs physiques ou logiques. De même, il est interdit à tout utilisateur d'user, par quelque moyen que ce soit, du droit d'accès d'un autre utilisateur.

4. Obligations relatives à la propriété des logiciels et des œuvres protégées par le droit d'auteur ou copyright

Aucun utilisateur n'est autorisé à utiliser des logiciels disponibles sur les serveurs, autrement qu'à des fins personnelles. En dehors des logiciels, chaque utilisateur ne peut diffuser (même à titre gratuit) les ressources pédagogiques mises en ligne sur les serveurs du CNAM, ne peut effectuer de copie d'œuvres protégées par le droit d'auteur autrement qu'à des fins personnelles même si celles-ci sont accessibles sans restriction d'usage sur le réseau.

Toute violation de la présente obligation peut engager la responsabilité civile de son auteur et constitue une contrefaçon sanctionnée pénalement².

5. Production et diffusion d'informations sur le réseau

Lors de l'usage du courrier électronique ou des forums de discussion, aucune diffusion publique d'une œuvre protégée ne pourra être effectuée sur les serveurs informatiques du CNAM.

¹ Articles 323 – 1 à 323 – 7 du code pénal

² Articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle

6. Règles d'usage de l'Internet et comportement

A l'occasion d'échanges électroniques à caractère public (notamment forum et chat de Plei@d), l'utilisateur veillera à ne pas laisser penser que ses propos engagent le CNAM, l'un de ses services et ses enseignants. Il veillera à ne pas porter atteinte à leur réputation. Sont notamment interdits les propos diffamatoires, calomnieux, injurieux, racistes, sexistes, violents ou pornographiques. L'utilisateur respecte les règles en vigueur sur les réseaux utilisés, en particulier celles des réseaux RENATER³ et RAP⁴, ainsi que les consignes générales d'utilisation des services d'Internet (Netiquette)⁵.

7. Droit à l'image

A l'occasion des regroupements organisés dans les locaux du CNAM, l'utilisateur est susceptible d'être filmé. Ces enregistrements sont utilisés à des fins exclusivement pédagogiques. Si, l'utilisateur ne souhaite pas être filmé, il devra le signaler à l'enseignant qui organise le regroupement. Il pourra, si cela est possible, proposer un emplacement dans la salle hors du champ des caméras. Dans tous les cas, l'enregistrement d'une séance de regroupement étant un choix dicté par des impératifs pédagogiques, le CNAM ne pourra être tenu responsable des conséquences entraînées par la décision de l'utilisateur de ne pas être filmé.

8. Responsabilités des parties

La Loi, les textes réglementaires et le règlement intérieur définissent les droits et les obligations des personnes utilisant les moyens informatiques.

Chaque utilisateur accède et utilise les moyens informatiques et le réseau auquel il a accès sous sa propre responsabilité. Il reconnaît que toute violation des dispositions de la présente charte, ainsi que, plus généralement, tout dommage créé au CNAM ou à des tiers de son fait engagera sa responsabilité, tant sur le plan disciplinaire, que civil ou pénal.

Le CNAM déclare mettre en œuvre - par le biais de la présente charte et des diverses mesures de sécurité physique et logique qui sont les siennes - tous les efforts nécessaires à un bon usage de ses systèmes et du réseau et n'assume aucune responsabilité au titre des agissements fautifs ou délictueux des utilisateurs auxquels elle fournit un droit d'accès.

L'auditeur (auditrice) du CNAM Ile de France déclare :

- être en règle vis-à-vis des droits d'inscription,
- être conscient(e) du fait que les ressources informatiques et pédagogiques du CNAM ne peuvent être utilisées que dans le strict respect de la législation en vigueur,
- s'engager à respecter les principes définis dans la présente charte,
- être conscient(e) du fait que le non-respect de la législation ainsi que tout manquement aux engagements ci-dessous peut impliquer, sans préjuger d'éventuelles poursuites judiciaires, la comparution devant la section disciplinaire du CNAM.

Nom :

Prénom :

Signature :

L'auditeur portera la mention « Lu et approuvé »

³ <http://www.renater.fr>

⁴ <http://www.rap.prd.fr/>

⁵ Règles de conduite et savoir – vivre de l'utilisateur du Réseau : les textes de ces règles et consignes sont à disposition en français sur Internet : <http://sri.ucl.ac.be/SRI/netetiq.html>